

Article 1

L'association A.L.L.E.E. est organisatrice du vide grenier se tenant à la ZAC de Saint-Martin-Du-Touch le 18 mai 2025 de 09h00 à 17h00.

L'accueil des exposants se tient de 7h30 à 9h00 le jour J.

Article 2

L'exposant doit communiquer avant le samedi 17 mai 2025 les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3

Les emplacements seront attribués par l'association. Il est interdit de changer d'emplacement ou d'en modifier la disposition.

Vous pouvez installer un abri ou des tables à condition de rester sur la surface que vous avez réservée. L'exposant s'engage donc à reprendre les invendus.

Article 4

Chaque exposant devra arriver avec son propre matériel (tables, chaises, bâches, parasols). L'organisateur ne pourra palier à aucun manquement de cet ordre.

Article 5

Le remboursement des places réglées par les exposants s'effectuera uniquement en cas d'annulation par l'organisateur.

Article 6

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, ou autres détériorations.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 7

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, d'armes, de nourriture, de copies de CD, DVD ou jeux, de produits inflammables...

Article 8

Toutes ventes d'objets illicites ou interdits peuvent vous faire expulser de la manifestation sans remboursement des frais engagés.

Article 9

La zone de vente est sécurisée par l'organisateur pendant les heures de fonctionnement, la circulation des véhicules est **interdite** sauf pour les urgences (pompiers, SAMU etc.).

Article 10

Le vide-grenier se déroulant en plein air, en cas de mauvais temps ou de pluie, l'organisateur se réserve le droit d'écourter la manifestation pour des raisons de sécurité et de confort.

Article 11

La présence de cette journée implique l'acceptation du présent règlement intérieur dans son intégralité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-grenier et en accepte les conditions dans leur intégralité.

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER DE LA ZAC DE SAINT-MARTIN-DU-TOUCH

Dimanche 18 mai 2025

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

N° de carte d'identité :

(Joindre obligatoirement une photocopie recto/verso de la pièce d'identité de l'exposant.)

Tarif prix unique

Stand 3m (longueur) x 2m (profondeur) = 10€

Adhésion 2024 = 2€/année civile

Réservation : Stand (x.....) 10€

TOTAL : €

Règlement : Par chèque à l'ordre de A.L.L.E.E.

En espèce

ATTENTION: La réservation est effective uniquement à la réception du règlement.

Attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage

Je soussigné(e)..... né(e) le / / à
et domicilié(e) à..... participant non professionnel à la vente au
déballage déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas être commerçant.
- Ma non participation à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait le : / / à

Signature :